



La solidarité en action

Les PEP 91

Inspection académique

91012 EVRY Cedex

Tél. 01.69.11.23.83 - Fax. 01.60.86.16.36

E-mail : lespep91@lespep.org

Assemblée Générale
Mercredi 25 juin 2008

LES COMPTES ANNUELS
Exercice 2007

Compte de résultat de l'AD PEP 91

	2007	2006
Produits d'exploitation		
Production de services	2 511 804,84	1 938 595,19
Produits de la tarification	6 770 590,26	6 397 404,36
Participations diverses	3 547,20	3 277,75
Montant net du chiffre d'activités	9 285 942,30	8 339 277,30
Subventions d'exploitation	222 910,50	280 712,12
Reprises sur provisions et amortissements	101 053,20	275 996,26
Report des ressources non utilisées	35 950,71	101 690,32
Transferts de charges et autres produits	191 562,29	219 027,71
Total (I) des produits d'exploitation	9 837 419,00	9 216 703,71
Charges d'exploitation		
Achats et charges externes	3 557 414,71	2 992 865,63
Impôts, taxes et versements assimilés	426 731,77	425 876,20
Salaires et charges sociales	5 282 818,33	5 373 160,29
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<i>sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	175 102,00	168 719,17
<i>sur immobilisations : dotations aux provisions</i>	0,00	0,00
<i>sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	13 925,37	4 811,81
<i>pour risques et charges : dotations aux provisions</i>	257 439,97	108 895,00
Engagements à réaliser sur ressources affectées	13 612,53	180 326,95
Autres charges	63 356,49	42 975,43
Total (II) des charges d'exploitation	9 790 401,17	9 297 630,48
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	47 017,83	-80 926,77
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	33,38	33,68
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	25 753,23	14 008,40
Total (III) des produits financiers	25 786,61	14 042,08
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	1 449,83	2 856,92
Différences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Total (IV) des charges financières	1 449,83	2 856,92
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	24 336,78	11 185,16
3. RÉSULTAT COURANT (I - II + III - IV)	71 354,61	-69 741,61
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 888,59	48 764,05
Sur opérations en capital	31 658,68	30 123,96
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Total (V) des produits exceptionnels	33 547,27	78 888,01
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	0,00	7 920,07
Sur opérations en capital	0,33	1 072,22
Dotations aux amortissements et aux provisions	12 391,67	2 927,78
Total (VI) des charges exceptionnelles	12 392,00	11 920,07
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	21 155,27	66 967,94
TOTAL DES PRODUITS (I+III+IV)	9 896 752,88	9 309 633,80
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	9 804 243,00	9 312 407,47
EXCEDENT	92 509,88	
DEFICIT		-2 773,67

Bilan de l'AD PEP 91

ACTIF	BRUT	AMORT. OU PROV.	NET AU 31/12/2007	NET AU 31/12/2006	PASSIF	AU 31/12/2007	AU 31/12/2006
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					FONDS PROPRES		
Logiciels	70 393,67	63 860,68	6 532,99	10 303,92	Fonds associatifs sans droit de reprise	61 646,75	61 646,75
					Report à nouveau	73 752,19	42 442,60
					Réserves	200 000,00	200 000,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Résultats propres de l'exercice	47 244,14	31 309,59
Terrains	11 738,57	0,00	11 738,57	11 738,57	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Bâtiments	135 208,72	50 797,55	84 411,17	91 845,46	Fonds associatifs avec droit de reprise	22 358,42	22 358,42
Matériels d'exploitation	216 616,58	195 959,75	20 656,83	21 696,05	Réserves (SMS)	951 436,66	887 667,85
Installations et agencements	486 634,78	353 222,71	133 412,07	132 507,62	Subventions d'investissement	59 434,15	61 008,48
Matériel de transport	431 034,31	297 966,84	133 067,47	146 467,05	Dépenses inopposables au financeur	-642 613,01	0,00
Mat de bureau et informatique, mobilier	694 159,04	552 767,57	141 391,47	149 965,17	Report à nouveau ss contrôle du tiers financeur	-343 326,01	-604 353,68
Investissements subventionnés	488 254,77	437 898,63	50 356,14	60 401,32	Résultats sous contrôle du tiers financeur	45 265,74	-34 083,26
					Différences sur réalisation d'actifs	115 162,54	106 270,87
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					TOTAL I	590 361,57	774 267,62
Prêts construction	18 053,23	0,00	18 053,23	24 127,10	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	658 320,24	493 621,66
Autres immobilisations financières	20 155,43	0,00	20 155,43	14 784,95	TOTAL II	658 320,24	493 621,66
TOTAL I	2 572 249,10	1 952 473,73	619 775,37	663 837,21	FONDS DEDIES		
ACTIF CIRCULANT					Subventions de fonctionnement	13 612,53	35 950,71
Créances usagers	652 648,16	16 093,21	636 554,95	926 572,52	Aide du financeur à la RTT	75 261,00	75 261,00
Autres créances de fonctionnement	96 383,33	0,00	96 383,33	348 900,84	TOTAL III	88 873,53	111 211,71
Placements	974 362,02	0,00	974 362,02	0,00	DETTES		
Banques	83 351,40	0,00	83 351,40	722 007,75	Emprunts et dettes financières	24 648,94	94 948,42
Caisses	4 573,25	0,00	4 573,25	5 572,80	Fournisseurs	271 618,71	280 753,75
Charges constatées d'avance	94 834,93	0,00	94 834,93	41 234,46	Dettes fiscales et sociales	720 753,77	756 506,08
TOTAL II	1 906 153,09	16 093,21	1 890 059,88	2 044 288,37	Autres dettes de fonctionnement	116 982,43	140 749,88
					Fournisseurs d'immobilisations	0,00	20 919,31
					Produits constatés d'avance	38 276,06	35 147,15
TOTAL GENERAL	4 478 402,19	1 968 566,94	2 509 835,25	2 708 125,58	TOTAL IV	1 172 279,91	1 329 024,59
					TOTAL GENERAL	2 509 835,25	2 708 125,58

AD PEP 91

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2.509.835,25 euros, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le montant net du chiffre d'activités est de 9.285.942,30 euros, et dégageant un excédent de 92.509,88 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. MODES ET METHODES D'EVALUATION

1.1 Hypothèses de base

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2 Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros.

1.3 Règles générales de présentation des comptes

L'Association se conforme aux dispositions du plan comptable des associations, fondées sur le plan comptable général et définies par les règlements du Comité de la réglementation comptable N°99-01 du 16 février 1999 et N°99-03 du 29 avril 1999.

II. METHODES GENERALES

2.1. Présentation des comptes

L'association est régie par la loi du 1er Juillet 1901.

Outre son siège social et son service Enfance Jeunesse, elle intègre une Direction générale et cinq établissements qui relèvent du secteur médico-social et dont les recettes résultent de la détermination de prix de journées acceptés par la DDASS de l'Essonne et par la CRAMI F. Ce sont :

- ? le CMPP - 42, rue Marx Dormoy - 91300 MASSY
- ? l'IME - 45, rue de Vilgénis - 91300 MASSY
- ? le SESSAD - 19, avenue des Indes - 91940 LES ULIS
- ? l'IMPro « Roger Lecherbonnier » - 37, rue Jacques Duclos - 91120 PALAI SEAU
- ? le SESSAD « Arlette Favé » - 11, avenue Carlet - 91380 CHILLY-MAZARIN

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais d'installation, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

2.3. Amortissements des immobilisations

Il est fait application des nouvelles règles comptables sur les amortissements. Les durées d'amortissement des biens non décomposables ont été conservées en fonction des durées d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'usage des biens.

<i>Intitulé</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
Logiciels	1 à 3 ans
Bâtiments et leurs composants	15 à 30 ans
Matériel d'exploitation	5 ans
Installations et agencements	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	8 à 10 ans

2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III. CHANGEMENT DE METHODES

Jusqu'à l'arrêté de nos comptes annuels 2006, les dispositions réglementaires de l'article R. 314-26 du Code de l'action sociale et des familles, qui interdisait la prise en compte des provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales y afférentes, était en contradiction avec les dispositions de l'article 312-1 du règlement n°99-03 du CRC, qui soulignait l'obligation, pour l'organisme employeur, de constater au passif du bilan les droits pour congés à payer et autres droits acquis.

L'association constatait en dettes, sur ses fonds propres, la globalité des droits acquis par son personnel à la clôture de l'exercice (306.033 € en 2006) et en créances la partie des congés correspondant aux établissements du secteur médico-social dont elle est gestionnaire (283.733 € en 2006) puisque le paiement des congés incombe règlementairement au financeur en cas d'arrêt d'activité.

L'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil national de la comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R. 314-1 du Code de l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n°99-01 et n°99-03 du CRC, sur saisine de l'UNI OPSS (Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux), a traité de plusieurs sujets, points de divergence comptable comme indiqué au premier paragraphe.

Le Conseil national de la comptabilité a proposé les mesures suivantes, intéressant directement l'association :

- constater les dettes pour congés à payer et autres droits acquis par les salariés dans les comptes des établissements (dette sociale ayant pour contrepartie un compte spécifique 116 "dépenses non opposables aux tiers financeurs" débiteur, classé dans les fonds propres de l'association) ;
- distinguer les provisions réglementées spécifiques touchant au renforcement de la couverture du besoin en fonds de roulement, au renouvellement des immobilisations et aux amortissements dérogatoires ;
- appliquer les règlements n°2002-10 et n°2004-06 du CRC introduisant la méthode de comptabilisation par composants et le calcul des durées d'amortissement sur la durée d'utilisation des immobilisations ;
- renforcer les informations de l'Annexe concernant les points précédents ainsi que la composition du résultat (secteur conventionné, retraitements, secteur propre) ;
- harmoniser les plans comptables des établissements privés médico-sociaux et celui de l'association gestionnaire.

Les comptes de l'association constatent des dettes provisionnées pour congés à payer pour un montant global de 307.444 euros au 31 décembre 2007, qui se décomposent en :

- 283.733 euros de "dépenses non opposables aux tiers financeurs" (dettes au 1er janvier 2007) classés en fonds propres ;
- 23.711 euros de variations de provisions pour congés à payer qui sont classées en "charges de personnel" au compte de résultat.

L'association a également pris en compte la méthode par composants. Elle l'a appliqué à son bâtiment de Lisses selon la méthode prospective, sans que l'impact sur le résultat de ce changement de méthode soit significatif (Voir paragraphe II 2.3).

IV. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situtations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	86 007,82	1 913,61	17 527,76	70 393,67
Immobilisations corporelles	2 509 159,87	129 837,26	175 350,36	2 463 646,77
Immobilisations financières	38 912,05	11 771,48	12 474,87	38 208,66
TOTAL	2 634 079,74	143 522,35	205 352,99	2 572 249,10
<i>Dont établissements</i>	<i>2 462 517,49</i>	<i>139 803,03</i>	<i>180 666,87</i>	<i>2 421 653,65</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>171 562,25</i>	<i>3 719,32</i>	<i>24 686,12</i>	<i>150 595,45</i>

Les augmentations significatives des immobilisations sont générées par l'achat :

- ✂ de véhicules au SESSAD A. Favé (11.392 euros) et au CMPP (20.490 euros).
- ✂ d'installations diverses (20.522 euros), principalement : installation de jeux de récréation aux normes à l'IME A.Nouaille.
- ✂ de matériel et mobilier de bureau à l'IMPRO R.Lecherbonnier (15.110 euros), à l'IME A.Nouaille (14.174 euros) et au SESSAD des Uis (9.978 euros).

Les diminutions correspondent principalement à :

- ✂ des mises au rebut à l'IMPRO R.Lecherbonnier (139.543,75 euros).
- ✂ des mises au rebut de logiciels au service Enfance Jeunesse (6.063,04 euros).
- ✂ la vente d'un véhicule au CMPP (20.450,12 euros)

V. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	75 703,90	5 684,54	17 527,76	63 860,68
Immobilisations corporelles	1 894 538,63	169 417,46	175 343,04	1 888 613,05
TOTAL	1 970 242,53	175 102,00	192 870,80	1 952 473,73
<i>Dont établissements</i>	<i>1 822 592,89</i>	<i>164 246,22</i>	<i>168 184,68</i>	<i>1 818 654,43</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>147 649,64</i>	<i>10 855,78</i>	<i>24 686,12</i>	<i>133 819,30</i>

La dotation aux amortissements de 175 102,00 euros comprend 3.119,19 euros d'amortissements dégressifs sur trois ans du matériel informatique du siège.

VI. COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

(cf. article 24-11 du décret et point 6 de l'arrêté)

L'association n'a pas produit d'immobilisations pour elle-même.

VII. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions reçues au titre de la taxe d'apprentissage ont été comptabilisées dans le poste «subventions d'investissements» et amorties au prorata du montant des matériels financés.

L'IMPro a perçu 30.530,28 euros de taxe d'apprentissage en 2007 ; il a financé des investissements (11.499,19 euros) et des charges consacrées à l'apprentissage (32.380,28 euros).

La quote-part des subventions d'investissements affectées en 2007 au compte de résultat se monte à 26.266,68 euros et se trouve en «produits exceptionnels sur opération de capital».

Le solde des taxes perçues restant à affecter (35.613,80 euros) se trouve dans les « produits constatés d'avance ». Il a fait l'objet d'une demande d'autorisation d'affectation auprès de la Préfecture de l'Essonne.

La nature des soldes nets des subventions d'investissement (59.434,15 euros) restant à affecter au compte de résultat se décompose en :

- Etat (Taxe d'apprentissage) : 34.201,39 euros
- Communes : 12.232,76 euros
- Fondations privées : 13.000,00 euros

VIII. TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions cumulés à la fin de l'exercice
Provisions pour retraite	484 678,00	154 194,37	155 281,37	483 591,00
Provisions pour travaux	0,00	114 692,42	114 692,42	0,00
Provisions pour litiges	8 943,66	91 693,45	0,00	100 637,11
Provisions pour charges	0,00	216 119,74	142 027,61	74 092,13
Dépréciation des créances	6 979,65	13 925,37	4 811,81	16 093,21
TOTAL	500 601,31	590 625,35	416 813,21	674 413,45
<i>Dont établissements</i>	<i>495 789,50</i>	<i>587 932,14</i>	<i>412 001,40</i>	<i>671 720,24</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>4 811,81</i>	<i>2 693,21</i>	<i>4 811,81</i>	<i>2 693,21</i>

Les engagements d'indemnités de départ en retraite sont calculés de manière statistique en retenant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans ;
- faible taux de remplacement du personnel permanent ;
- taux d'actualisation basé sur celui des emprunts d'Etat à long terme soit 3,25% ;
- taux de progression des salaires plafonné à 1,50 %.

Le calcul des indemnités de départ en retraite tient compte des charges connexes aux salaires, arrondies à 56 %.

L'engagement global au titre des indemnités de départ à la retraite s'élève à 483.591 euros qui figurent dans le poste « provisions pour retraite ».

Les provisions pour litiges concernent un litige avec un fournisseur de l'IME André Nouaille ainsi que des litiges prud'homaux en cours pris en charge sur les fonds propres de l'Association.

Les provisions pour charges diverses concernent des crédits non reconductibles concernant l'évaluation interne et la formation professionnelle.

Les dépréciations des créances traduisent :

- ? le risque de non recouvrement de facturations de séjours en centres de vacances encore dues par les familles au service Enfance Jeunesse (2.693,21 euros).
- ? Le risque de non recouvrement de facturation prix de journée à l'IMPro R. Lecherbonnier (13.400 euros)

I X. TABLEAU DES FONDS DEDIES

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Fonds dédiés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Fonds dédiés à la fin de l'exercice
Sur subvention de fonctionnement	13 292,86	13 612,53	13 292,86	13 612,53
Sur crédits non pérennes	22 657,85	0,00	22 657,85	0,00
Sur aides à la RTT	75 261,00	0,00	0,00	75 261,00
TOTAL <i>dont correction de résultat</i>	111 211,71	13 612,53	35 950,71 <i>22 657,85</i>	88 873,53

Fonds dédiés sur aide à la RTT : ils ont été ajustés pour correspondre aux tableaux validés par la DDASS.

X. ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

Créances	Montant Brut	Echéances - d'1 an	Echéances + d'1 an	Dettes	Montant Brut	Echéances - d'1 an	Echéances + 1 an
Prêts construction	18 053,23		18 053,23	Emprunts	24 111,96	14 333,25	9 778,71
Autres immobilisations financières	20 155,43	10 775,00	9 380,43	Fournisseurs	271 618,71	271 618,71	
Autres créances de l'actif circulant				Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	
- usagers	652 648,16	652 648,16		Dettes fiscales et sociales	720 753,77	720 753,77	
- autres	96 383,33	96 383,33		Autres dettes	116 982,43	116 982,43	
Charges constatées d'avance	94 834,93	94 834,93		Produits constatés d'avance	38 276,06	38 276,06	
TOTAL	882 075,08	854 641,42	27 433,66	TOTAL	1 171 742,93	1 161 964,22	9 778,71

XI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(cf. article 24-4 du décret et point 23 de l'arrêté)

L'association ne détient pas de titres de filiales ou de participations au sens des articles L. 233-1 et suivants du Code de commerce.

XII. AVANCES ET CREDITS AUX DIRIGEANTS

(cf. article 24-17 du décret et point 28 partiel de l'arrêté)

Aucune avance et aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants de l'association.

XIII. METHODE DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

(cf. article 24-2 du décret et point 3 et 4 de l'arrêté)

Les méthodes n'ont pas changé d'un exercice à l'autre.

XIV. COUT DE PRODUCTION DU STOCK

(cf. article 7, 2ème du décret et point 13 partiel de l'arrêté)

L'association ne détenait aucun stock au 31 décembre 2007.

XV. CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

CHARGES CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES.

(cf. article 23 du décret et point 14 partiel de l'arrêté)

1. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Aucune charge à répartir n'a été constatée au cours de l'exercice.

2. Charges constatées d'avance (compte 486)

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 94.834,93 euros qui se décomposent en :

- ✍ cotisations d'assurance pour 21.014,35 euros.
- ✍ contrats de maintenance pour 8.733,98 euros.
- ✍ loyers pour 12.115,68 euros.
- ✍ charges externes pour 24.300,96 euros (principalement I MPRo).
- ✍ autres charges pour 28.669,96 euros (indemnités journalières sécurité sociale).

3. Produits à recevoir

Les produits à recevoir en fin d'exercice sont principalement constitués par :

- ✍ des factures à établir aux caisses d'assurance (238.215,62 euros) et aux communes (25.303,05 euros).
- ✍ des remboursements de formation pour 27.471,05 euros.
- ✍ des remboursements divers pour 493,47 euros.
- ✍ Des créances sociales pour 50.143,51 euros.

XVI . PRODUITS CONSTATES D'AVANCE CHARGES A PAYER SUR DETTES

(cf. article 23 du décret et point 14 partiel de l'arrêté)

1. Produits constatés d'avance (compte 487)

Les produits constatés d'avance figurent au passif du bilan pour 38.276,06 euros et ils représentent :

- ? le solde de taxe d'apprentissage collectée restant à affecter (35.613,80 euros).
- ? le solde des subventions d'organismes privés restant à affecter (606,84 euros).
- ? le solde des subventions communales restant à affecter (2.055,42 euros).

2. Charges à payer sur dettes

Les charges à payer en fin d'exercice sont constituées par les rubriques :

- factures fournisseurs non parvenues pour 80.447,78 euros.
- autres dettes sociales et fiscales pour 105.091,03 euros.
- dettes diverses pour 83.410,43 euros (essentiellement loyers du CMPP).

XVII . ENGAGEMENTS PARTICULIERS FINANCIERS

Un cautionnement simple de la SACCEF à hauteur de 45.734,70 euros a été donné à la Caisse d'Epargne à l'occasion de l'emprunt d'un montant de 76.224,50 euros, le 26 mai 1998. Cet emprunt a financé en partie l'achat des locaux de LI SSES (91).

XVIII. ENGAGEMENT DE CREDIT-BAIL

Un contrat de crédit bail a été conclu le 15/12/2003 pour une durée de 60 mois.

Contrat L0206964			
Photocopieur			
Total du contrat hors taxes	20 815,00	Valeur de rachat	416,30
Encours des loyers TTC restant à facturer au 31/12/2007			
à un an au plus	5 712,08		
à plus d'un an et 5 ans au plus	0,00		
à plus de 5 ans	0,00		

XIX. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(cf. article 24-8 du décret et point 8 de l'arrêté)

Aucune dette de l'association n'est garantie par des sûretés réelles (hypothèques, gage, nantissement, etc.).

XX. ANALYSE DE RESULTAT

Le résultat de 92 509,88 euros se décompose en :

? Résultat conventionné :
45 265,74 euros

? Résultat propre :
47 244,14 euros

Etablissement	Résultat comptable 2007
DG	-1 114,91
CMPP	160 298,20
IME A.Nouaille	5 086,39
SESSAD UliS	-7 707,36
IMPro R Lecherbonnier	58 845,56
SESSAD A. Favé	-9 884,36
Retraitement IDR	-38 099,37
Retraitement litige	-91 693,45
Retraitements divers	-30464,96
TOTAL CONVENTIONNE	45 265,74

Etablissement	Résultat comptable 2007
Enfance Jeunesse	46 943,60
DG	1 215,54
Retraitements IDR	-915,00
TOTAL NON CONVENTIONNE	47 244,14